



République Française
Département LOIRET

Commune de Montliard

Procès-verbal de la séance du 20 Mai 2021

L'an 2021 et le 20 Mai à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de M. BEAUDEAU Didier, Maire.

Présents : M. BEAUDEAU Didier, Maire, M. FAZILLEAU Philippe, M. SEVIN Jean-Louis, M. MENEAU Gilles, M. BERTRAND Charles, M. MONTIER Tanguy, M. PEGUY Thierry

Excusés ayant donné procuration : Mme GUILLET Martine à M. PEGUY Thierry, M. SINIC André à M. FAZILLEAU Philippe

Excusés : M. LECARDEUR Jean-François, M. DEJARDIN Mathieu

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 7

Date de la convocation : 12/05/2021

Date d'affichage : 12/05/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Pithiviers le : 27/05/2021

Secrétaire de séance : M. FAZILLEAU Philippe

Le compte-rendu de la séance précédente a été lu et adopté.

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- Bornages citerne incendie et abandon de chemin
- Illuminations festives
- Travaux sur le monument aux morts aux cimetières
- Affaires diverses

Réf : D2021_11 - Bornages citerne incendie et abandon de chemin

Le Maire rapelle au Conseil Municipal le projet d'installation de citernes enterrés aux Chaubègues et les Hersants et le projet d'abandon d'une partie du Chemin Rural n°15.

Le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de faire borner l'emplacement des Chaubègues afin d'acheter le terrain et l'abandon d'une partie du Chemin Rural n°15.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **autorise** le Maire à borner les 2 parcelles en signant le devis et tout autre document relatif à ces projets.

A l'unanimité (pour : 9 - contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : D2021_12 - Illuminations festives

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer les illuminations de Noël car elles sont toutes hors services.

A cet effet, il présente les devis pour la location des motifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **accepte** le devis d'Isi Elec qui s'élève à 8 234,68 € HT soit 1 599,92 € HT / an pendant 5 ans ;
- **autorise** le Maire à signer le devis et tout autre document relatif à cette location.

A l'unanimité (pour : 9 - contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : D2021_13 - Travaux sur le monument aux morts aux cimetières

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de rénover le monument aux morts car les noms des soldats morts pour Montliard sont illisibles et les grilles autour sont abîmées.

En conséquence, plusieurs entreprises ont été contactées pour estimer le coût de ces travaux.

L'organisme du Souvenir Français, qui subventionne à 20 % les travaux, a retenu les Pompes Funèbres PEZIN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **accepte** les devis des Pompes Funèbres PEZIN qui s'élèvent à 2 208,00 € TTC et 280,00 € TTC, pour la rénovation du monument aux morts (réchappissage des noms et nettoyage du monument) et le devis de la SARL Thiercelin Sablage qui s'élève à 2 368,80 € TTC, pour les grilles entourant le monument.
- **autorise** le Maire à signer le devis et tout autre document relatif à ces travaux.
- **sollicite une subvention** du Conseil Départemental la plus élevée possible au titre de l'aide aux communes à faible population.

A l'unanimité (pour : 9 - contre : 0 - abstentions : 0)

Portail du cimetière

Le Conseil Municipal décide de reporter sa décision concernant la rénovation complète du portail du cimetière afin de demander d'autres devis avec différentes options.

Questions diverses :

La séance est levée à 21:39.

En mairie, le 20/05/2021
Le Maire,
M. Didier BEAUDEAU